



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral du 23 juin 2026
fixant des mesures d'urgence aux installations de gestion de déchets
exploitées dans le département du Finistère

LE PRÉFET DU FINISTÈRE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 171-6, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-20 et L. 514-5 ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 421-1 ;
- VU** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 411-2 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 décembre 2023 modifié relatif à la prévention du risque d'incendie au sein des installations soumises à autorisation au titre des rubriques [...] 2718 (transit, regroupement ou tri de déchets dangereux), [...] ou 2791 (traitement de déchets non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2711 (déchets d'équipements électriques et électroniques), 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux), 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois) ou 2716 (déchets non dangereux non inertes) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2718 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté du 23 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782) ;

CONSIDÉRANT que le département du Finistère est placé en vigilance rouge canicule à compter du lundi 22 juin 2026 à 12h00 ;

CONSIDÉRANT les récentes évolutions réglementaires induites par l'importante accidentologie recensée ces dernières années dans le secteur des déchets ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du caractère exceptionnel du plan de vigilance rouge canicule, les moyens de prévention et de défense contre l'incendie prévus dans les installations de gestion de déchets peuvent se révéler insuffisants ;

CONSIDÉRANT que le risque d'autocombustion s'accroît en cas de fortes chaleurs, en particulier dans les installations de gestion de déchets ;

CONSIDÉRANT dès lors que des mesures de surveillance accrues contre le risque d'incendie doivent être prises ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire application de l'article L. 512-20 du Code de l'environnement qui prévoit « *En vue de protéger les intérêts visés à l'article L. 511-1, le préfet peut prescrire la réalisation des évaluations et la mise en œuvre des remèdes que rendent nécessaires soit les conséquences d'un accident ou incident survenu dans l'installation, soit les conséquences entraînées par l'inobservation des conditions imposées en application du présent titre, soit tout autre danger ou inconvénient portant ou menaçant de porter atteinte aux intérêts précités.* Ces mesures sont prescrites par des arrêtés pris, sauf cas d'urgence, après avis de la commission départementale consultative compétente. » ;

CONSIDÉRANT que les délais de présentation préalable en Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de cet arrêté ne sont pas compatibles avec la nécessité de mettre en place les prescriptions d'urgence du présent arrêté ;

CONSIDÉRANT que sont ainsi réunies les conditions d'application des dispositions prévues à l'article L. 512-20 du Code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Finistère,

ARRÊTE

Article 1 – Établissements concernés

Sans préjudice des dispositions des arrêtés applicables, les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux établissements mentionnés à l'annexe 1 à compter de sa notification.

Article 2 – Pré-positionnement des moyens de défense

En période de vigilance canicule, l'exploitant s'assure de la disponibilité opérationnelle de ses moyens de prévention et de lutte contre l'incendie.

Les moyens de lutte internes sont pré-positionnés à proximité des aires d'entreposage des déchets de manière à assurer une intervention sans délai en cas de départ d'un incendie.

Article 3 – Rondes

En période de vigilance canicule rouge, l'exploitant organise des rondes dans les zones contenant des déchets combustibles ou inflammables afin de détecter au plus tôt un départ d'incendie ou un échauffement anormal toutes les heures.

Ces rondes sont maintenues jusqu'à 20h00.

Article 4 - Prise en charge des dépenses engagées

Conformément aux dispositions de l'article L. 514-8 du Code de l'environnement, les dépenses correspondant à l'exécution des analyses, expertises ou contrôles nécessaires pour l'application du présent arrêté, y compris les dépenses que l'État a engagées ou fait engager dans le cadre de la gestion ou du suivi des impacts et conséquences d'une situation accidentelle, sont à la charge de l'exploitant.

Article 5 – Voies et délais de recours

Conformément à l'article L. 171-11 du Code de l'Environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Rennes par voie postale ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois suite à la date de notification par les destinataires ou par les tiers intéressés de sa publication ou affichage.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Finistère ou hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

À compter de sa notification et en vue de l'information des tiers, conformément à l'article R. 171-1 du Code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Finistère pendant une durée minimale de deux mois.

Article 6 - Exécution

Le présent arrêté est notifié aux responsables des établissements visés à l'annexe 1 du présent arrêté et publié au recueil des actes administratifs du département.

Copie en sera adressée à :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes citées à l'annexe 1 du présent arrêté ;
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,


Louis LE FRANC

ANNEXE I

Liste des établissements

Code AIOT	Raison sociale	Code postal	Commune
0005521093	3D VAISSE BRUNO	29710	Landudec
0005514448	AC STARTER	29290	Saint Renan
0100077889	ACTION DEPOLLUTION	29860	Plabennec
0005500619	AFM RECYCLAGE	29510	Briec
0005501050	AGRIVAL	29420	Plouéan
0005518572	ALG SERVICES (VIDA'FOS)	29720	Plonéour-Lanvern
0005518151	ARIS	29200	Brest
0100106132	ASSOCIATION LES GENETS D OR	29400	Landivisiau
0005521046	BOIS SERVICES	29600	Saint-Martin-des-Champs
0005518126	BOIS SERVICES	29260	Ploudaniel
0005500823	BREST METROPOLE	29490	Guipavas
0005500541	BREST METROPOLE Centre de tri	29200	Brest
0005516770	BREST METROPOLE Service Espaces Verts	29200	Brest
0100304474	Cabon Romain	29850	Gouesnou
0005520697	CALVES DEMONTAGE eurl	29460	Hanvec
0005515813	CAROFF	29250	Saint-Pol-de-Léon

0005519983	CASTREC SAS	29290	Milizac-Guipronvel
0005516202	CC PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	29550	Plonévez-Porzay
0005516121	CC PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME	29160	Crozon
0005516088	CCIMBO Quimper (Concarneau déchèterie)	29181	Concarneau
0005516139	CCIMBO Quimper (Guilvinec déchèterie)	29730	Guilvinec
0005516239	CCPCROZON-AULNE MARITIME	29160	Crozon
0005519166	CCPLDaoulas(Kerecun) Transf OM Plouédern	29800	Plouédern
0005516987	CELLAOUATE	29600	Saint-Martin-des-Champs
0005507544	CETI (Guilers)	29820	Guilers
0005516254	CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE	29520	Saint-Goazec
0005519163	CHIMIREC	29600	Sainte-Sève
0005514316	CHIMIREC (SAS)	29510	Briec
0005519986	CLAAS Réseau Agricole	29500	Ergué-Gabéric
0100077911	CO2	29180	Plogonnec
0005516233	Communauté C. du HAUT PAYS BIGOUDEN	29710	Pouldreuzic
0005501007	Communauté Communes Pays Bigouden Sud	29120	Plomeur
0005516225	Communauté Communes de la Baie de KERNIC	29430	Plounévez-Lochrist
0100059832	Communauté de communes du pays bigouden sud	29120	Plomeur
0005516136	Communauté de Communes du Pays des Abers	29860	Kersaint-Plabennec
0005516138	Communauté de Communes du Pays des	29870	Landéda

	Abers - Kergoungan-Landéda		
0005510430	COMMUNAUTE EMMAUS FRANCE	29300	Rédené
0005516250	COMMUNE D'OUESSANT	29242	Ouessant
0005516260	COMMUNE DE L'ILE DE SEIN	29990	Île-de-Sein
0005512463	COMPTOIR METALLURGIQUE BRETAGNE Brest	29200	Brest
0005501167	COMPTOIR METALLURGIQUE BRETAGNE Quimper	29000	Quimper
0005520236	CONSTRUCTEL (Brest)	29200	Brest
0100314410	CONSTRUCTEL CONSTRUCTIONS TELECOMMUNICA.	29860	Kersaint Plabennec
0100077580	COPUR	29490	Guipavas
0005520988	DAMEN SHIPREPAIR BREST SAS	29211	Brest
0100035233	DAOULAS	29460	Daoulas
0005516235	DECHETTERIE HAUT LEON COMMUNAUTE	29250	Plougoulm
0005517771	DEM7	29000	Quimper
0100300451	DIGNITY	29440	Treflaouenan
0005503914	EAU DU PONANT SPL	29200	Brest
0005521135	ECO ACTION PLUS	29860	Bourg-Blanc
0005505023	ECOTRI / ATELIERS FOUESNANTAIS	29170	Fouesnant
0005515423	ECOTRI DEEE (ATELIERS FOUESNANTAIS)	29170	Saint-Évarzec
0005503619	ELIS QUIMPER (LES LAVANDIERES)	29000	Quimper
0100098587	ENT GENERALE DE TRAITEMENTS DE SURFACES	29000	Quimper
0005521132	ENTREPRISE PIERRE POUPON	29500	Ergué-Gabéric

0005500836	ESTEVE RECYCLAGE	29490	Guipavas
0005500946	EUREDEN (ex CECAB)	29300	Mellac
0005521376	FABIEN Yvon sarl	29600	Saint-Martin-des-Champs
0005501314	FER-CHIF	29300	Quimperlé
0005518891	FER-CHIF (HAUTIERE RECUPERATION)	29300	Quimperlé
0005518040	Garage Négoce Engine	29610	Plouigneau
0005520147	GENERALE FRIGORIFIQUE DE FRANCE - GFF	29000	Quimper
0005504306	GRANDJOUAN SACO (VEOLIA)	29000	Quimper
0100307046	GROUPE ALQUENRY	29150	Chateaulin
0005516592	GUYOMARC'H	29690	Huelgoat
0005517077	GUYOT BOIS ENERGIE	29246	Poullaouen
0005500626	GUYOT ENVIRONNEMENT	29270	Carhaix-Plouguer
0100285083	GUYOT ENVIRONNEMENT BREST	29490	Guipavas
0005500557	GUYOT ENVIRONNEMENT BREST	29200	Brest
0005507357	GUYOT ENVIRONNEMENT MORLAIX	29600	Saint-Martin-des-Champs
0005519985	JACOPIN EQUIPEMENTS AGRICOLES	29270	Carhaix-Plouguer
0005520062	JACQ André	29200	Brest
0005500953	JESTIN POIDS LOURDS	29290	Milizac-Guipronvel
0005521131	LA MAISON AUTO NETTOYANTE	29500	Ergué-Gabéric
0100077989	LE BARON	29000	Quimper
0005522276	LE CHIFFONNIER	29470	Plougastel-Daoulas
0005500904	LE DONGE RECUPERATION (SARL)	29710	Landudec

0005517873	LE FLOCH DEPOLLUTION	29600	Morlaix
0005517997	LE FLOCH DEPOLLUTION	29510	Briec
0005508400	LE MOAL Lucas - RECUP'29	29610	Plouigneau
0005516724	LE PAPE ENVIRONNEMENT	29700	Pluguffan
0005518839	LES RECYCLEURS BRETONS	29200	Brest
0005517017	LES RECYCLEURS BRETONS	29490	Guipavas
0005504307	LES RECYCLEURS BRETONS - CROZON	29160	Crozon
0005503566	LES RECYCLEURS BRETONS (PLOUIGNEAU)	29610	Plouigneau
0005501352	LIVBAG	29590	Pont-de-Buis-lès-Quimerch
0005512142	LORANS PNEUS	29000	Quimper
0100286031	LUCAS BASTIEN CHRISTIAN	29800	Saint-Divy
0005519984	MAT BRIEC EURL (Espace Emeraude)	29510	Briec
0005521582	MEGO!	29860	Bourg-Blanc
0005516266	MORLAIX COMMUNAUTE	29600	Saint-Martin-des-Champs
0005517399	MORLAIX COMMUNAUTE	29201	Morlaix
0005501351	NOBELSPORT	29590	Pont-de-Buis-lès-Quimerch
0005517445	OUEST ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT	29590	Pont-de-Buis-lès-Quimerch
0100077994	OUEST ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT II	29200	Brest
0100077910	OUEST DESAMIANTAGE SOLUTION	29000	Quimper
0100055464	OUEST DESAMIANTAGE SOLUTION	29000	Quimper

0005517396	PAPREC GRAND OUEST SAS	29510	Briec
0100077884	QUALI CONFORT	29800	Plouedern
0005522649	QUALICONFORT (Plouedern)	29800	Plouédern
0100077724	QUALICONSULT IMMOBILIER	29490	Guipavas
0100077506	QUERE MIKAEL	29200	Brest
0005516781	QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE QBO	29000	Quimper
0005501076	R.M.B.RECUPERATION METALLURGIE BRE...	29400	Plougourvest
0005503436	RECUPERATION BRETONNE sarl	29100	Poullan-sur-Mer
0005522101	RECYCLEURS BRETONS (LES) (Cast)	29150	Cast
0100077747	RESEAUX SUD BRETAGNE	29300	Quimperle
0005522650	RETRIPLAST	29850	Gouesnou
0005517849	RIA ENVIRONNEMENT	29340	Riec-sur-Bélon
0100077819	RIA ENVIRONNEMENT	29290	Saint-Renan
0005501310	RMC DEMOLITION (St Thégonnec)	29410	Saint-Thégonnec Loc-Eguiner
0005506384	ROMI BRETAGNE (Le Grand Guelen)	29000	Quimper
0005518546	S-DEMOLITION	29260	Le Folgoët
0100077898	S3D OUEST	29850	Gouesnou
0005518285	SAFETY KLEEN FRANCE	29500	Ergué-Gabéric
0005501156	SARL GUYOT ENVIRONNEMENT	29000	Quimper
0005503637	SARP OUEST	29700	Pluguffan
0005508382	SARP OUEST	29200	Brest
0005500802	SARP OUEST SAS (Guilers)	29820	Guilers
0005503782	SARP-OSIS OUEST	29160	Lanveoc
0005519646	SCARMOR Groupe E. LECLERC	29340	Riec-sur-Bélon

0005515956	SCORVALIA	29860	Plabennec
0005516153	SEDE ENVIRONNEMENT	29190	Pleyben
0005500607	SIRCOB-CARHAIX (UVED)	29270	Carhaix-Plouguer
0005504519	SOTRAVAL GIE	29228	Brest
0005519494	SOTRAVAL-SEML (Biomasse)	29200	Brest
0005517449	SOTRAVAL-SPL	29800	Plouedern
0005503553	THEAUD Maurice (SA)	29340	Riec-sur-Bélon
0100037844	TNS DEPOLLUTION	29290	Milizac Guipronvel
0100077743	TPES - TRAVAUX PUBLICS ENERGIES SERVICES	29590	Saint-Segal
0100077879	TRIBORD	29200	Brest
0005514100	TRIDIM - BREST	29200	Brest
0005516255	VALCOR	29300	Quimperlé
0005500940	VALCOR	29790	Confort-Meilars
0005516270	VALCOR	29910	Trégunc
0005517977	VALCOR VALORISATION CORNOUAILLE	29140	Rosporden
0100022945	VALOUEST	29800	Landerneau
0005516190	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE (ex SEDE ENVIRONNEMENT)	29290	Milizac-Guipronvel
0005517633	VILLE DE CHATEAULIN	29150	Châteaulin
0100078268	YVON FABIEN RECUPERATION	29800	Landerneau

